

## **AMEN ALLIANCE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021**

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Mars 2021 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 88 437 827 Dinars, un actif net de 88 223 852 Dinars et un bénéfice de la période de 1 136 877 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Opinion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

## **Observations**

Toutefois, nous vous informons que :

- Les pensions livrées représentent 10,84% de l'actif total au 31 Mars 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 34.89% de l'actif total au 31 Mars 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les emplois en titres émis par la société « BH BANK » représentent 12.98% de l'actif total au 31 Mars 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 21,78% de l'actif total au 31 Mars 2021, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.  
En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs en portefeuille-titres représentent 28,95% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 4 mai 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**JELIL BOURAOUI & ASSOCIES**  
**Jelil BOURAOUI**

**BILAN**  
**Au 31/03/2021**  
**(Exprimé en dinars)**

		31/03/2021	31/12/2020
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres</b>		<b>25 603 191</b>	<b>26 517 138</b>
Actions et droits rattachés		-	-
Obligations de sociétés	3.1	14 864 873	13 725 649
Emprunt d'Etat	3.2	6 425 423	6 347 216
Titres OPCVM	3.3	4 312 895	6 444 273
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>62 766 796</b>	<b>63 228 022</b>
Placements monétaires	3.4	43 502 095	43 027 762
Disponibilités	3.5	19 264 701	20 200 260
<b>Créances d'exploitation</b>	3.6	<b>67 841</b>	<b>60 841</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>88 437 827</b>	<b>89 806 001</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	3.7	206 273	215 500
Autres Créditeurs divers	3.8	7 702	8 691
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>213 975</b>	<b>224 191</b>
<b>Capital</b>	3.9	<b>81 925 429</b>	<b>84 159 083</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	3.10	<b>6 298 423</b>	<b>5 422 727</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 274 656	-
Résultat distribuable de la période		1 069 474	3 137 824
Regul resultat disribuable de la période		-45 708	2 284 903
<b>ACTIF NET</b>		<b>88 223 852</b>	<b>89 581 810</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>88 437 827</b>	<b>89 806 001</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**Allant du 01/01/2021 au 31/03/2021**

**(Exprimé en dinars)**

		<b>Du 01/01/2021 au 31/03/2021</b>	<b>Du 17/02/2020 au 31/12/2020</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>349 183</b>	<b>901 233</b>
Dividendes/ Titres OPCVM		-	362 092
Revenues des obligations de sociétés		261 833	145 395
Revenues des emprunts d'Etat		87 350	393 746
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>993 298</b>	<b>2 862 234</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>1 342 480</b>	<b>3 763 467</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>-244 618</b>	<b>-558 974</b>
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>1 097 862</b>	<b>3 204 493</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>-28 388</b>	<b>-66 670</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 069 474</b>	<b>3 137 824</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-45 708</b>	<b>2 284 903</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE</b>		<b>1 023 766</b>	<b>5 422 727</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>45 708</b>	<b>-2 284 903</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 428	5 064
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		68 832	-250 931
Frais de négociation de titre		-	-5
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 136 877</b>	<b>2 891 952</b>

**ETAT VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Allant du 01/01/2021 au 31/03/2021**

**(Exprimé en dinars)**

	<b>Du 01/01/2021 au 31/03/2021</b>	<b>Du 17/02/2020 au 31/12/2020</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 136 877</b>	<b>2 891 952</b>
Résultat d'exploitation	1 069 474	3 137 824
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-1 428	5 064
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	68 832	-250 931
Frais de négociation de titres	-	-5
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-2 494 836</b>	<b>85 689 859</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>45 740 792</b>	<b>211 700 646</b>
- Capital	43 061 000	204 265 200
- Régularisation des sommes non distribuables	-302 263	-1 250 093
- Régularisation des sommes distribuables	2 982 055	8 685 539
<b>Rachat</b>	<b>-48 235 628</b>	<b>-126 010 787</b>
- Capital	-45 376 100	-120 480 400
- Régularisation des sommes non distribuables	316 306	870 248
- Régularisation des sommes distribuables	-3 175 834	-6 400 636
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 357 958</b>	<b>88 581 810</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	89 581 810	1 000 000
En fin de période	88 223 852	89 581 810
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de période	847 848	10 000
En fin de période	824 697	847 848
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,977</b>	<b>105,658</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,067%</b>	<b>6,490%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtés au 31 MARS 2021**

**Montants en Dinars Tunisiens**

### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Mars 2021.

### **2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **2.4. Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## **2.7. Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.8. Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.9. Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.



### **3. NOTES SUR LE BILAN**

#### **PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2021 se détaille comme suit :

#### **3.1. Obligations de sociétés**

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
AMEN BANK 2010 SUB	17 800	593 274	613 874	0,694
AMEN BANK 2012	11 000	220 000	227 454	0,257
AMEN BANK 2020-03	75 000	7 500 000	7 572 592	8,563
ATL 2020-1A	10 000	1 000 000	1 037 701	1,173
ATL 2020-1AA	15 000	1 500 000	1 556 551	1,760
ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	800 000	822 466	0,930
TLF 2020-SUB	20 000	2 000 000	2 027 857	2,293
TLF 2021-1 FIXE	10 000	1 000 000	1 006 378	1,138
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>14 613 274</b>	<b>14 864 873</b>	<b>16,808</b>

#### **3.2. Emprunts d'Etat**

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
BTA13042028	4 000	3 750 000	3 964 106	4,482
BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 461 317	2,783
<b>Total Emprunts d'Etat (BTA)</b>		<b>6 077 500</b>	<b>6 425 423</b>	<b>7,265</b>

#### **3.3. Titres OPCVM**

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
AMEN PREMIERE SICAV	3 920	399 816	399 817	0,452
SICAV AMEN	83 052	3 909 442	3 913 078	4,425
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>4 309 258</b>	<b>4 312 895</b>	<b>4,877</b>

## PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2021 se détaille comme suit :

### **3.4. Placements monétaires**

#### • Pensions livrées

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL au 16/04/21 (1)	BT	60	7,15	1 999 575	2 017 393	2,281
PL au 23/04/21 (2)	BT	60	7,15	1 499 073	1 510 338	1,708
PL au 26/04/21 (3)	BIAT	90	7,12	2 500 249	2 532 233	2,863
PL au 04/05/21 (4)	ATTIJARI	90	7,15	2 500 578	2 528 702	2,859
PL au 29/06/21 (5)	BT	92	7,23	999 870	1 000 462	1,131
<b>Total pensions livrées</b>				<b>9 499 345</b>	<b>9 589 128</b>	<b>10,843</b>

#### • Certificat de dépôt

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD au 06/04/21	AMEN BANK	20	7,23	2 990 399	2 997 592	3,389
CD au 07/04/21	AMEN BANK	30	7,23	2 488 022	2 497 593	2,824
CD au 10/04/21	BH	10	7,23	6 988 776	6 989 896	7,904
CD au 10/04/21 M	BH	10	7,23	1 497 595	1 497 835	1,694
CD au 13/04/21	AMEN BANK	20	7,23	2 491 999	2 495 192	2,821
CD au 14/04/21	AMEN BANK	20	7,23	2 990 399	2 993 750	3,385
CD au 19/04/21	AMEN BANK	20	7,23	1 993 599	1 994 237	2,255
CD au 20/04/21	AMEN BANK	40	7,23	2 484 061	2 492 397	2,818
CD au 22/04/21	AMEN BANK	30	7,23	995 209	996 640	1,127
CD au 28/04/21	AMEN BANK	30	7,23	2 985 627	2 987 056	3,378
CD au 29/04/21	BH	30	7,23	2 985 627	2 986 579	3,377
CD au 04/05/21	AMEN BANK	40	7,23	2 980 874	2 984 199	3,374
<b>Total Certificat de dépôt</b>				<b>33 872 185</b>	<b>33 912 967</b>	<b>38,347</b>

<b>Total placements monétaires</b>				<b>43 371 530</b>	<b>43 502 095</b>	<b>49,190</b>
------------------------------------	--	--	--	-------------------	-------------------	---------------

- (1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 959 titres pour un montant de 1 999 575 dinars au profit de la BT opérée en date du 15/02/2021 pour une durée de 60 jours avec un taux de 7,15%.
- (2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 467 titres pour un montant de 1 499 073 dinars au profit de la BT opérée en date du 22/02/2021 pour une durée de 60 jours avec un taux de 7,15%.
- (3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 8,00% Novembre 2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 463 titres pour un montant de 2 500 249 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 26/01/2021 pour une durée de 90 jours avec un taux de 7,12%.
- (4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,90% Mai 2022) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 2 380 titres pour un montant de 2 500 578 dinars au profit de la ATTIJARI opérée en date du 03/02/2021 pour une durée de 90 jours avec un taux de 7,15%.

(5) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 973 titres pour un montant de 999 870 dinars au profit de la BT opérée en date du 29/03/2021 pour une durée de 92 jours avec un taux de 7,23%.

### 3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>
PLACEMENT A TERME (i)	15 085 747
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	4 178 954
<b>Total disponibilités</b>	<b>19 264 701</b>

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT au 02/06/21	AMEN BANK	90	7,23	2 500 000	2 511 093	2,839
PLACT au 07/04/21	AMEN BANK	90	7,12	5 000 000	5 065 543	5,728
PLACT au 22/06/21	AMEN BANK	90	7,23	5 000 000	5 006 339	5,661
PLACT au 23/06/21M	AMEN BANK	90	7,23	2 500 000	2 502 773	2,830
<b>Total Placements à terme</b>				<b>15 000 000</b>	<b>15 085 747</b>	<b>17,058</b>

### CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2021 se détaille comme suit :

### 3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	67 841	60 841
<b>Total créances d'exploitation</b>	<b>67 841</b>	<b>60 841</b>

### PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2021 se détaille comme suit :

### 3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
GESTIONNAIRE	19 255	21 728
DEPOSITAIRE	53 435	55 365
DISTRIBUTEUR	133 584	138 407
<b>Total Opérateurs Créditeurs</b>	<b>206 273</b>	<b>215 500</b>

### 3.8. Autres créditeurs divers :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
AUTRES CREDITEURS (CMF)	7 702	8691
<b>Total Autres Créditeurs Divers</b>	<b>7 702</b>	<b>8691</b>

ACTIF NET :

**3.9. Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2021 au 31 Mars 2021 se détaillent comme suit :

**Capital au 01 janvier 2021**

Montant	84 159 083
Nombre de titres	847 848
Nombre d'actionnaires	181

**Souscriptions réalisées**

Montant	43 061 000
Nombre de titres	430 610
Nombre d'actionnaires entrants	17

**Rachats effectués**

Montant	- 45 376 100
Nombre de titres	453 761
Nombre d'actionnaires sortants	38

**Autres effets sur le capital**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 1 428
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	68 832
Régularisation des sommes non distribuables	14 043
Frais de négociation de titre	-

**Capital au 31 Mars 2021**

Montant	81 925 429
Nombre de titres	824 697
Nombre d'actionnaires	160

**3.10. Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 Mars 2021 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 274 656	-
Résultat Distribuable de la période	1 069 474	3 137 824
Régularisations du résultat distribuable de la période	- 45 708	2 284 903
<b>Total Sommes Distribuables</b>	<b>6 298 423</b>	<b>5 422 727</b>

#### **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **4.1. Revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<b><u>Du 01/01/2021 au 31/03/2021</u></b>	<b><u>Du 17/02/2020 au 31/12/2020</u></b>
Dividendes/Titres OPCVM	-	362 092
Revenus des obligations des sociétés	261 833	145 395
Revenus des emprunt d'Etat (BTA)	87 350	393 746
<b>Total Revenus du portefeuille titres</b>	<b>349 183</b>	<b>901 233</b>

##### **4.2. Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<b><u>Du 01/01/2021 au 31/03/2021</u></b>	<b><u>Du 17/02/2020 au 31/12/2020</u></b>
Revenus des placements à terme	159 168	722 160
Revenus du compte rémunéré	14 000	210 300
Revenus des certificats de dépôt	204 668	192 299
Revenus des billets de trésorerie	60 165	382 188
Revenus des prises en pensions livrées	555 297	1 355 287
<b>Total Revenus des placements monétaires</b>	<b>993 298</b>	<b>2 862 234</b>

##### **4.3. Charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<b><u>Du 01/01/2021 au 31/03/2021</u></b>	<b><u>Du 17/02/2020 au 31/12/2020</u></b>
Rémunération du distributeur	134 393	307 100
Rémunération du gestionnaire	56 468	129 034
Rémunération du dépositaire	53 757	122 840
<b>Total charges de gestion de placements</b>	<b>244 618</b>	<b>558 974</b>

##### **4.4. Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<b><u>Du 01/01/2021 au 31/03/2021</u></b>	<b><u>Du 17/02/2020 au 31/12/2020</u></b>
Redevances CMF	22 587	51 613
Services bancaires & assimilés	2 357	8 475
TCL	3 444	6 582
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>28 388</b>	<b>66 670</b>

## **5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE**

### **5.1. Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

### **5.2. Rémunération du dépositaire :**

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

### **5.3. Rémunération du distributeur :**

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.